



PONT DU GARD

Conseil d'administration E.P.C.C. Pont du Gard

Séance du 15 octobre 2025

DÉLIBÉRATION N°2025-28

Objet : Évolution de la grille tarifaire relative à la location des espaces du Site et des produits annexes associés

Rapporteur : Patrick Malavieille

Exposé des motifs :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2024-46 du Conseil d'administration du 29 novembre 2024 approuvant la grille tarifaire du site,

Considérant le développement du tourisme d'affaires et la modernisation des espaces à venir sur la fin de l'année, certains éléments sur la tarification en particulier sur la location des espaces et produits associés doivent être mis en corrélation avec l'exploitation actuelle.

Dans ce sens, certaines bases unitaires et fourchettes de prix nécessitent d'être revues pour correspondre à l'exploitation réelle des espaces et à leurs modalités de commercialisation.

Il est ainsi proposé au Conseil d'administration une tarification forfaitaire pour la location des espaces extérieurs du site plutôt qu'au mètre carré, de revoir la fourchette des tarifs de location pour les jours de montage et de démontage, de proposer un tarif de location forfaitaire pour l'ensemble du centre de congrès et de préciser les tarifs de location de salles de réunion.

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,

- Abroge, à compter du 1^{er} novembre 2025, la délibération n°2024-46 portant sur la tarification du site,
- Approuve la grille tarifaire du site telle qu'établie en annexe, pour une application à compter du 1^{er} novembre 2025,

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Étaient présents :

M. Malavieille, M. Scorsonne, Mme Dherbecourt, M. Blanc, M. Verdier, Mme Novaretti, Mme Viola, M Sauzet, M. Biou, M. Rasson, M. Elbaza, M Porta, M Favaron.

Étaient absents :

Mme Noguier, M. Pissas, M. Gibelin, Mme Couvreur, M. Roussel, M. De Kermel, M. Paoletti, Mme Fortunat-Deschamps.

Avait donné procuration :

M. Bouget a donné procuration à M. Malavieille, M. Nicolas a donné procuration à M. Scorsonne, M. Vallespi a donné procuration à Mme Dherbecourt

Fait à Vers, le 15 octobre 2025

Le Président

M. Patrick Malavieille

